

pour le « Figaro »

reparaître en 1944, autorisation accordée au « Figaro ».

La loi Brisson

A cette époque, dès la libération de Paris, « le Figaro » n'a pas un sou. Il reparait avec l'argent exclusif de Jean Prouvost. Il prend le chemin d'un grand journal. En 1947, Mme Cotnaréanu, devenue veuve, rentre des Etats-Unis. Elle s'émerveille des exploits de Pierre Brisson. Elle se perd en congratulations. Puis elle s'avise qu'elle est propriétaire et elle demande où est son bureau. Brisson se fâche : que faisait Mme Cotnaréanu aux Etats-Unis, tandis que, etc. ? En tout cas il n'y a pas de bureau pour elle. Il n'y en aura jamais. Pour que tout soit bien clair, le directeur du « Figaro », qui est devenu un homme puissant, fait voter — sous le gouvernement de son ami de l'époque, Georges Bidault — une loi, « la loi Brisson », stipulant que les journalistes dont le comportement avait été digne sous l'occupation avaient des droits sur la direction du journal auquel ils appartenaient. Enhardi par le vote de cette loi, Pierre Brisson menace Mme Cotnaréanu d'en faire voter une autre aboutissant à l'expropriation.

Mme Cotnaréanu cède. Elle refuse le conflit et conclut avec le directeur du « Figaro » un accord comprenant trois clauses principales :

1. Mme Cotnaréanu renonce à toute espèce de droit de regard sur la gestion et la rédaction du journal ;

2. Elle cède 50 % de ses parts — elle en détenait 94 % et Brisson 6 % — au groupe Prouvost-Béghin pour la somme (extraordinairement modique) de 150 millions d'anciens francs. La gestion est confiée à une société fermière pour dix-neuf ans, société qui n'a pas le droit de faire appel à un capital extérieur. Sont membres de la société fermière, outre Pierre Brisson, les porteurs de parts d'un groupe appelé « A ». Les actions ne sont ni transmissibles, ni vénales, ni héréditaires. Si l'un des porteurs de parts fondatrices meurt, ses actions reviennent aux membres du groupe « A », qui peuvent alors faire entrer dans ce groupe des membres « B » (administrateurs) ou des membres du groupe « C » (collaborateurs du « Figaro ») ;

3. Le groupe Prouvost-Béghin a un droit de préemption étendu à la succession sur les parts (47 %) détenues par Mme Cotnaréanu. Si celle-ci vient à mourir, le groupe Prouvost-Béghin détient une véritable promesse de vente. Ce n'est pas tout à fait légal, mais les héritiers ont contresigné cet accord.

Une carte de visite

Autrement dit, Jean Prouvost avait toutes les raisons de considérer que le « Figaro » lui reviendrait totalement un jour ou l'autre. Soit à l'expiration des dix-neuf ans, soit à la mort de Pierre Brisson.

C'est d'ailleurs le moment de parler du groupe Prouvost-Béghin. Jean Prouvost, contrairement à sa

légende, a commencé par n'être qu'un lainier moyen. Un industriel aisé, sans plus. C'est seulement lorsqu'il s'allia — d'une façon assez complexe — à Albert Béghin, que naquit sa fortune. Déjà à l'époque Albert Béghin était l'empereur du sucre, du papier et de la laine. Il conserva pendant plus de 30 ans le monopole du procédé transformant en sucre la betterave. Ses affaires s'estimaient à plusieurs milliards de francs de l'époque. La première aide que Prouvost reçut de Béghin fut ce qu'on appelle dans les affaires une « carte de visite » : 500 000 anciens francs pour acheter « Paris-Midi ». Mais cette carte de visite avait une explication. Albert Béghin voulait écouler une partie de la surproduction de papier de ses usines dans la presse. De là naquit la vocation de Jean Prouvost. Il lui fut demandé de faire ses preuves. Il les fit.

Lorsque Albert Béghin découvrit les dons que son protégé révélait en matière de presse, il s'associa à lui pour lancer ce qui devait devenir « Paris-Soir ». L'association dure toujours, mais avec les héritiers d'Albert Béghin : d'une part Ferdinand Béghin, aujourd'hui âgé d'une cinquantaine d'années ; d'autre part Mme Malle (la mère de Louis Malle, le metteur en scène). Sur les rangs figure aussi l'écrivain Jean d'Ormesson neveu de l'ambassadeur, et qui a épousé une fille de Ferdinand Béghin.

Donc, le 1^{er} janvier 1965, Pierre Brisson meurt. Depuis longtemps son testament comprend trois lettres. Deux lettres (« post mortem ») adressées à Jean Prouvost ; la troisième à ouvrir en cas de maladie grave. Cette dernière lettre a été ouverte : elle confiait une semaine avant le décès du directeur du « Figaro » la gestion du journal à Louis-Gabriel Robinet, Marcel Gabilly et Jean-François Brisson, fils de Pierre. Les deux autres lettres, pour la connaissance desquelles une véritable bataille s'est livrée, sont provisoirement gardées en réserve par Jean Prouvost.

Or, sur ces entrefaites, Prouvost reçoit un message inespéré. Il vient de Suisse. C'est le message de Christine Coty, la fille du premier financier du « Figaro » et de Mme Cotnaréanu. Christine est à la fois pressée et peu rompue aux affaires. Elle annonce : « Maman est mourante, elle n'a plus que trois mois à vivre, elle veut vendre ses parts pour 2 milliards d'anciens francs ». Jean Prouvost exulte. Il n'aura plus à attendre pendant 4 années l'expiration du contrat consenti à la société fermière. La somme demandée est d'autre part dérisoire si l'on songe qu'en 1964 le chiffre d'affaires du « Figaro » s'est élevé à 14 milliards (douze de publicité et deux de vente) et a laissé un bénéfice net de 750 millions d'anciens francs. Il faut donc traiter avec Christine Coty qui a les mêmes intérêts que Jean Prouvost : ne pas laisser à de multiples héritiers la propriété de 47,5 % des parts.



JEAN PROUVOST
Que veulent ces gens ?...

Oui, mais il faut à Prouvost le consentement de Ferdinand Béghin et de Mme Malle. La grande corrida commence. La famille Béghin s'oppose à toute entrée spectaculaire dans « le Figaro ». En tout cas, à toute participation à la direction. Elle ne veut pas qu'on puisse imputer telle ou telle orientation politique à la puissance de ses affaires. Pendant un moment, elle cherche à prendre contact avec Christine Coty et elle envisage d'acheter ses parts. Jean Prouvost négocie, s'irrite, vocifère, menace. Il est d'une vigueur rare et en pleine forme intellectuelle. Mais en même temps son âge le presse de s'en remettre à ses héritiers et à ses amis : Arnold de Contades qui a épousé sa petite-fille ; Segard, son beau-frère ; Midol, depuis toujours administrateur des biens Prouvost, et enfin Hervé Mille, conseiller intime, éminence grise, vieux garçon cultivé et raf-

finé et qui passe pour être sa « caution de gauche » : c'est lui qui opérera le rapprochement avec Jean-Jacques Servan-Schreiber.

La famille Béghin était tout près de céder, à quelques accommodements près ; c'est-à-dire qu'une fois encore « le vieux » allait obtenir gain de cause, lorsque le coup de théâtre est arrivé : les deux réunions des collaborateurs du « Figaro ». Avec un résultat : 187 personnes contre Prouvost. 3 voix pour. 30 absents.

Alors le « vieux » abandonne son week-end et il envoie des émissaires : que veulent ces gens ? L'affaire des lettres mystérieuses rebondit. Prouvost prétend que l'une des lettres stipule que Jean Prouvost sera le « tuteur » du « Figaro ». Les membres de la société fermière (Georges Duhamel, Jacques de La-

Suite page 6.